
CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 26 FÉVRIER 2016

COMPTE RENDU

Le 26 février 2016, le Conseil Municipal de Carantec s'est réuni à 17h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Jean-Guy GUÉGUEN**, Maire, suivant convocation du 19 février 2016 et sous la présidence de Monsieur **François de GOESBRIAND** pour les votes des comptes-administratifs J

Date d'affichage de la convocation : 19 février 2016

Date d'affichage du compte-rendu : 03 mars 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents et représentés : 22

Présents : Jean-Guy **GUÉGUEN**, François **de GOESBRIAND**, Jacques **AUTRET**, Clotilde **BERTHEMET**, Léonie **SIBIRIL**, Gilles **GAUTHIER**, Yolande **PAUGAM-VERDES**, Jean-Yves **BRIANT**, Oliver **BAILLOT**, Roselyne **LAMIDEY**, Bertrand **L'HOURL**, Florence **VALLERY-RADOT**, Isabelle **d'ARBOUSSIER**, Anne **KERVAGORET**, Gaël **LE CLEACH**, Céline **PAUCHET**, Patrick **BERNARD**, Gérald **GUÉGUEN**, Alban **LE ROUX**.

Sandrine **JACQ** arrive en cours de séance avant l'examen de la question 3,

Avait donné procuration : Nicole **SEGALEN** à Gérald **GUÉGUEN**, Vanessa **LABROUSSE** à Alban **LE ROUX**.

Absent excusé : Yann **CASTELOOT**

Secrétaire de séance : Gaël **LE CLÉACH**

Assistaient également : Annie **SALIOU DGS**, Christian **LE BORGNE** receveur municipal, Michel **PENN**, Laurence **CLEACH**, Marie Laure **QUEMENER**

Monsieur Le Maire salue la présence du trésorier municipal, Mr **LE BORGNE**.

Il excuse Madame Sandrine **JACQ**, qui arrivera à 18h00.

Le compte-rendu de la séance du 14 Janvier 2016 est adopté à l'unanimité.

1. Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Budget Principal 2015 :

Mr François de **GOESBRIAND** préside la séance.

Monsieur Jacques **AUTRET** présente le compte administratif 2015, examiné en commission des finances les 3 et 9 février 2016 arrêté ainsi qu'il suit :

- Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **3 486 408,46 €**

- Les recettes de fonctionnement se sont élevées à **4 444 507,19 €**
- L'exercice se solde par un excédent de fonctionnement de **958 098,73 €**

- Les dépenses d'investissement se sont élevées à **2 357 242,54 €**
- Les recettes d'investissement se sont élevées à **1 646 229,45 €**
- La section d'investissement présente un déficit de **711 013,09 €**

- Le montant des reports en dépenses d'investissement s'élève à **246 600 €**

- Le montant des reports en recettes d'investissement s'élève à **210 000 €**

Monsieur Le Maire a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

Sur proposition de Monsieur François de GOESBRIAND, après en avoir délibéré par 16 voix pour et 4 voix contre, le Conseil Municipal :

- Approuve le Compte Administratif 2015
- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de **958 098,73 €** pour :
 - **870 000 €** au financement de la section d'investissement
 - **88 098,73 €** en report à nouveau en section de fonctionnement

Après en avoir délibéré par 16 voix pour et 4 voix contre, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion de Monsieur Le Receveur Municipal.

Monsieur Alban LE ROUX précise que l'opposition avait voté contre le budget primitif 2015 qui ne représentait pas leurs choix et que dans un souci de cohérence elle vote contre les comptes administratifs et les comptes de gestion 2015. Il précise également que ce n'est pas une question de confiance.

Monsieur Le Maire rappelle qu'il s'agit d'approuver la bonne tenue des comptes par la commune et par Monsieur Le Receveur Municipal.

2. Vote du Budget Primitif Principal 2016 :

Monsieur Jacques AUTRET présente le projet de budget primitif 2016, examiné en commission des finances les 3 et 9 février 2016 :

- En section de fonctionnement le budget s'équilibre à **4 222 000 €**
- En section d'investissement le budget s'équilibre à **2 540 000 €**

Il indique que le budget primitif 2016 a été réalisé en tenant compte des éléments suivants :

- Un maintien des taux
- Une augmentation prévisionnelle des bases fiscales de 1%, soit l'augmentation prévue par la loi de Finances,
- Une nouvelle diminution de la DGF, estimée à 70 000 € en 2016,
- Un maintien des charges de personnel,
- Un contrôle serré des dépenses sur l'exercice 2016,

- Un programme d'investissement consacré principalement à la voirie.

Monsieur Alban LE ROUX explique les raisons pour lesquelles l'opposition se prononce contre le budget primitif 2016 :

« Sans surprise, nous ne voterons pas le budget primitif 2016. Nous le savons tous, c'est principalement, quasi exclusivement même, l'orientation budgétaire qui définit le sens que vous voulez donner à l'avenir de notre commune. Et force est de constater que cette voie n'est pas la nôtre.

Il s'agit d'un exercice budgétaire 2016 qui s'apparente à celui de 2015, très contraint pour deux raisons, à votre corps défendant du fait de la baisse de dotations d'Etat, mais de votre responsabilité en raison de la dette très, trop élevée, à notre sens.

Nous allons néanmoins retenir certains points positifs dans ce budget :

- *Le premier a trait évidemment à la fiscalité, qui n'augmente heureusement pas après la hausse brutale de l'année dernière. Il était important de ne pas assommer les Carantécois une deuxième fois de suite. A l'avenir, il serait préférable de répartir dans le temps l'augmentation d'impôt et éviter la méthode du coup par coup, peu rassurante, perçue comme une marque d'impréparation et surtout douloureux pour les Carantécois.*
- *Un autre point positif, c'est celui du budget consacré à la voirie, en augmentation, et qui nous l'espérons permettra la réalisation plus rapide des engagements que vous avez pris dans votre plan pluriannuel. Nous savons que la voirie est le point noir de Carantec, il est urgent de régler ce problème et même si la hausse de ce budget est modeste elle était nécessaire.*
- *Enfin, si elle ne semble que conjoncturelle, la baisse de la dépense de fonctionnement est une bonne chose. Elle reste marginale, mais elle a le mérite d'exister. Vous connaissez notre position pour la réduire de manière structurelle.*

En revanche d'autres sujets nous inquiètent toujours autant.

- *Tout d'abord, nous espérons que vous n'avez pas eu une vision trop optimiste de la baisse de la DGF, qui pourrait être selon nous aussi importante qu'en 2015. Dans l'exercice précédent, vous aviez sous-estimé cette baisse de 45.000€, espérons que la même erreur ne soit pas répétée pour cet exercice.*
- *La deuxième inquiétude concerne la dette. Elle est particulièrement élevée, 7,2 millions d'€ avec des annuités qui augmentent. Elle continue à peser et limite votre capacité d'action en termes d'investissements, en témoigne votre programme d'investissement en baisse et en conséquence peu ambitieux pour l'année 2016.*
- *Aussi et enfin dans la projection que vous nous donnez comment croire que nous n'emprunterons que 350.000€ par an avec la somme des gros projets en cours et à venir : cinéma, voirie, musée, Kelenn pour ne citer que ceux-là. Comment croire surtout que nous arriverons à les financer dans une perspective de diminution de la dette ? Les recettes de fonctionnement vont devenir de plus en plus incertaines. A court terme nous ne voyons ni augmentation ni stabilisation de ces recettes. Plus inquiétant, début janvier, la presse annonçait une perte de 158 habitants pour Carantec, soit la baisse la plus sensible de Morlaix Communauté, elle se traduira mécaniquement par une baisse importante de nos ressources.*

Alors malgré des efforts que nous n'ignorons pas, nous restons très sceptiques quant au retour à l'équilibre de nos finances communales, c'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas ce budget. »

Après avoir relevé l'appel de l'opposition à augmenter les taux régulièrement, Monsieur le Maire propose de délibérer et par 17 voix pour et 4 voix contre, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2016.

3. Vote du compte administratif et du compte de gestion des budgets annexes :

Monsieur Le Maire a quitté la salle et n'a pas pris part au vote des comptes administratifs des budgets annexes.

Madame Sandrine JACQ arrive lors de la présentation de la question 3.

3.1. Compte Administratif 2015 Budget Assainissement :

Mr Jacques AUTRET présente le compte administratif 2015.

- Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **276 465,15 €**
- Les recettes de fonctionnement se sont élevées à **302 487,70 €**
- L'excédent de la section de fonctionnement s'élève à **26 022,55 €**

- Les dépenses d'investissement se sont élevées à **203 667,35 €**
- Les recettes d'investissement se sont élevées à **701 308,33 €**
- La section d'investissement présente un excédent de **497 640,98 €**

- Le montant des reports en dépenses d'investissement s'élève à **168 000 €**
- Le montant des reports en recettes d'investissement s'élève à **74 700 €**

Sur proposition de Monsieur François de GOESBRIAND, après en avoir délibéré par 17 voix pour et 4 voix contre, le Conseil Municipal :

- Approuve le Compte Administratif 2015
- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de **26 022,55 €** pour :
 - 15 000 € au financement de la section investissement
 - 11 022,55 € en report à nouveau en section de fonctionnement

Après en avoir délibéré par 17 voix pour et 4 voix contre, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion de Monsieur Le Receveur Municipal.

3.2. Compte Administratif 2015 Budget Eau :

Mr Jacques AUTRET présente le Compte Administratif 2015.

- Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **190 772,39 €**
- Les recettes de fonctionnement se sont élevées à **195 183,78 €**
- L'excédent de la section de fonctionnement s'élève à **4 411,39 €**

- Les dépenses d'investissement se sont élevées à **71 358,33 €**
- Les recettes d'investissement se sont élevées à **66 489,03 €**
- La section d'investissement présente un déficit de **4 869,30 €**

Il n'y a pas de report de dépenses d'investissement

Il n'y a pas de report de recettes d'investissement

Sur proposition de Monsieur François de GOESBRIAND, après en avoir délibéré par 17 voix pour et 4 voix contre, le Conseil Municipal :

- Approuver le Compte Administratif 2015
- Décider d'affecter l'excédent de fonctionnement de **4 411,39 €** en report à nouveau en section de fonctionnement

Après en avoir délibéré par 17 voix pour et 4 voix contre, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion de Monsieur Le Receveur Municipal.

3.3. Compte Administratif 2015 Budget Zone de Kerinec :

Mr Jacques AUTRET présente le Compte Administratif 2015. Ce budget ne présente aucune dépense ni aucune recette sur l'exercice, les écritures concernent les constatations de stocks.

- Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **88 486,47 €**
- Les recettes de fonctionnement se sont élevées à **88 486,47 €**
- Les dépenses d'investissement se sont élevées à **176 972,94 €**
- Les recettes d'investissement se sont élevées à **88 486,47 €**
- La section d'investissement présente un déficit de **88 486,47 €**

Sur proposition de Monsieur François de GOESBRIAND, après en avoir délibéré par 17 voix pour et 4 voix contre, le Conseil Municipal :

- Approuve le Compte Administratif 2015.

Après en avoir délibéré par 17 voix pour et 4 voix contre, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion de Monsieur Le Receveur Municipal.

3.4. Compte Administratif 2015 Budget Habitat 29 Parc Coz :

Mr Jacques AUTRET présente le Compte Administratif 2015.

- Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **1 040,06 €**
- Les recettes de fonctionnement se sont élevées à **108 844,53 €**
- La section de fonctionnement présente un excédent de **107 804,47 €**

Sur proposition de Monsieur François de GOESBRIAND, après en avoir délibéré par 17 voix pour et 4 voix contre, le Conseil Municipal :

- Approuve le Compte Administratif 2015

Après en avoir délibéré par 17 voix pour et 4 voix contre, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion de Monsieur Le Receveur Municipal.

3.5. Compte Administratif 2015 Budget Zones de mouillages :

Mr Jacques AUTRET présente le Compte Administratif 2015.

- Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **62 029,41 €**
- Les recettes de fonctionnement se sont élevées à **86 682,28 €**
- La section de fonctionnement présente un excédent de **24 652,87 €**

- Les dépenses d'investissement se sont élevées à **157 339,61 €**
- Les recettes d'investissement se sont élevées à **197 910,31 €**
- La section d'investissement présente un excédent de **40 570,70 €**

- Le montant des reports en dépenses d'investissement s'élève à **60 000 €**

Sur proposition de Monsieur François de GOESBRIAND, après en avoir délibéré par 17 voix pour et 4 voix contre, le Conseil Municipal :

- Approuve le Compte Administratif 2015
- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de **24 652,87 €** pour :
 - 20 000 € au financement de la section d'investissement
 - 4 652,87 € en report à nouveau en section de fonctionnement

Après en avoir délibéré par 17 voix pour et 4 voix contre, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion de Monsieur Le Receveur Municipal.

4. Vote des budgets primitifs annexes 2016 :

4.1. Budget Primitif 2016 Assainissement :

Mr Jacques AUTRET présente le budget primitif 2016 arrêté ainsi qu'il suit :

- En section de fonctionnement le budget s'équilibre à **294 922,55 €**
- En section d'investissement le budget s'équilibre à **952 800 €**

Après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 4 voix contre, le Conseil Municipal approuve le budget primitif assainissement 2016.

4.2. Budget Primitif 2016 Eau :

Mr Jacques AUTRET présente le budget primitif 2016 arrêté ainsi qu'il suit :

- En section de fonctionnement le budget s'équilibre à **190 211,39 €**
- En section d'investissement le budget s'équilibre à **244 500 €**

Après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 4 voix contre, le Conseil Municipal approuve le budget primitif eau 2016.

4.3. Budget Primitif 2016 Zone de Kerinec :

Mr Jacques AUTRET présente le budget primitif 2016 arrêté ainsi qu'il suit :

- En section de fonctionnement le budget s'équilibre à 144 496,47 €
- En section d'investissement le budget s'équilibre à 178 972,94 €

Après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 4 voix contre, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2016 zone de Kerinec.

4.4. Budget Primitif 2016 Habitat 29 Parc Coz :

Mr Jacques AUTRET présente le budget primitif 2016 arrêté ainsi qu'il suit :

- En section de fonctionnement le budget s'équilibre à 107 814,47 €
Il n'y a pas d'investissement, ce budget sera clôturé fin 2016.

Après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 4 voix contre, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2016 Habitat 29 Parc Coz.

4.5. Budget Primitif 2016 Gestion des zones de mouillages :

Mr Jacques AUTRET présente le budget primitif 2016 arrêté ainsi qu'il suit :

- En section de fonctionnement le budget s'équilibre à **86 652,87 €**
- En section d'investissement le budget s'équilibre à **81 670,70 €**

Après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 4 voix contre, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2016 des zones de mouillages.

5. Fiscalité 2016 – Vote des taux :

Monsieur le Maire expose :

Pour la préparation du budget 2016, l'estimation du produit attendu de la fiscalité a été calculée en augmentant les bases réelles 2015 de 1% soit l'évolution fixée par la loi de Finances et en maintenant les taux qui avaient été fixés en 2015.

La notification des bases n'est transmise par les services fiscaux que début mars.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 4 voix contre, le Conseil Municipal approuve les taux 2016 fixés ainsi qu'il suit :

Bases 2016 estimées		Taux 2016	Produits 2016
Taxe d'Habitation	10 2108,93	13,77 %	1 406 040 €
Foncier bâti	6 443 053	18,11 %	1 166 837 €
Foncier non bâti	110 597	38,45 %	42 525 €
Total			2 615 402 €

6. Ratio promus – promouvables pour les avancements de grades :

Monsieur Le Maire expose :

Les dispositions de la loi du 19 février 2007 prévoient que pour tout avancement de grade le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux appelé « ratio promus - promouvables » est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique paritaire. Il peut varier entre 0 et 100 %. Par une délibération en date du 24 mai 2007 le conseil municipal avait fixé pour les avancements de grades le ratio promus-promouvables à 100 %.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal renouvelle le ratio promus-promouvables à 100% à compter du 1^{er} janvier 2016.

7. Participation aux frais de séjour des élèves carantécois pour les voyages scolaires :

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe pour 2016 la participation de la Commune aux séjours des enfants carantécois scolarisés en primaire et au collège ainsi qu'il suit (+1%) :

- La participation par élève pour les séjours de moins de 4 jours : 46.20 € (45,75 € en 2015)
- La participation par élève pour les séjours de 4 à 8 jours : 71.10 € (70.40 € en 2015)

8. Participation aux frais des établissements professionnels scolarisant des jeunes carantécois :

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe la participation par élève pour les centres d'apprentissage et les établissements professionnels spécialisés à 33.10 (+ 1 %).

9. Admission en non-valeur :

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil Municipal donne son accord pour admettre en non-valeur la somme de 16,99 € qui correspond à des écarts entre les factures et les sommes réellement payées par 7 familles pour des frais de cantine-garderie.

10. Convention entre la commune et l'OGEC de l'Ecole St Joseph concernant les TAP en maternelle :

Par une délibération en date du 17 décembre 2015, le Conseil Municipal avait donné son accord par 18 voix pour et 5 voix contre pour reconduire dans les mêmes conditions, la convention fixant les modalités d'intervention des deux assistantes maternelles de l'école Saint Joseph dans le cadre des TAP et fixant les conditions de versement d'une subvention de la commune sur la base suivante :

- 1,5H X 2 jours X 36 semaines d'école soit 216 heures x 20 € (coût moyen personnel ville école) soit 4 320 € /an soit 1 440 € par trimestre.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré par 18 voix pour et 4 voix contre, le Conseil Municipal précise que cette convention sera reconduite d'une année sur l'autre sauf dénonciation par l'une des parties avec un préavis de 3 mois.

11. Demande de renouvellement de l'Autorisation d'Occupation Temporaire pour le site du Centre de Loisirs du Clouët :

Monsieur Le Maire expose :

Par un courrier du 11 décembre 2015, la Direction Départementale des territoires et de la mer, informe la mairie que l'autorisation d'occupation temporaire accordée le 16 juin 1986 pour une durée de 30 ans arrive à échéance le 15 juin 2016.

Le conseil municipal est invité à renouveler cette demande d'autorisation pour l'espace du centre de loisirs du Clouët.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal renouvelle cette demande d'autorisation d'occupation temporaire.

12. Lancement des consultations pour la réalisation du plan pluri annuel de voirie :

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour fixer le montant du plan pluriannuel de voirie pour la période 2016-2020 à 1 500 000 € TTC soit en moyenne 300 000 € TTC par an.
- valide le programme prévisionnel de travaux qui concerne :
 - les rues, Duplex, Duquesne, (des) Embruns (imp), Guynemer, Kergrist, Kerguelen, Kerinec, (de) Kermenguy, Lamotte Piquet, Lolory, Pasteur de la rue de Kerlizou à la rue des 3 Frères Tanguy, du Port, Saint Guénolé (chem), Tourville, Ty Guen, Varquez (chem), Villaret de Joyeuse, la place de la mairie, les Parkings des Roches et du cinéma.
- dit que les programmes sont décidés chaque année en fonction des impératifs techniques et financiers
- autorise Monsieur le Maire à lancer les consultations :
 - pour désigner le maître d'œuvre chargé de réaliser les études et estimer les travaux

- pour lancer la consultation des entreprises chargées de réaliser les travaux dans un premier temps pour 2016 2017 2018.
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions.

13.Modernisation du Cinéma : modification du calendrier des travaux et ajustement du plan de financement :

Madame Clotilde BERTHEMET expose :

Dans sa séance Du 09 juillet 2015, le Conseil Municipal a approuvé l'Avant-Projet Sommaire, le plan de financement et le calendrier des travaux.

Compte tenu de l'évolution du dossier, le Conseil municipal est invité à donner son accord pour :

- modifier le calendrier des travaux de modernisation du cinéma en reportant le démarrage de chantier au 1^{er} janvier 2017, considérant les périodes de fréquentation du cinéma et l'incidence qu'aurait une fermeture à la Toussaint et à Noël sur les comptes de résultat.
- Ajuster le plan de financement afin de tenir compte des coûts liés aux études acoustique et thermique,
- dire que les crédits seront ouverts au BP 2017 pour un montant de 580 200 € TTC en dépense et 240 000 € en recettes selon le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT CINEMA	Avant-Projet Sommaire	
COUT TRAVAUX	HT estimé	TTC estimé
Travaux	350 000 €	420 000 €
Honoraires architecte	35 000 €	42 000 €
contrôle technique	5 000 €	6 000 €
SPS	2 000 €	2 400 €
assurance Dommage ouvrage	3 000 €	3 600 €
Etude Thermique	3 800 €	4 560 €
Etude acoustique	4 700 €	5 640 €
imprévus	4 000 €	4 800 €
TOTAL TRAVAUX	407 500 €	489 00 €
MOBILIER MATERIEL	HT estimé	TTC estimé
fauteuil des premiers rangs et mobilier divers	17 000 €	20 400 €
caisse enregistreuse	17 000 €	20 400 €
Fourniture et installation écran polichinelle	17 000 €	20 400 €
TOTAL MOBILIER ET MATERIEL	51 000 €	61 200 €
AUTRES	HT estimé	TTC estimé
1% culturel, VRD divers	25 000 €	30 000 €
TOTAL	25 000 €	30 000 €
COUT TOTAL PROJET	483 500 €	580 200 €
FINANCEMENT	HT	TTC
Conseil régional de Bretagne 20%	90 000 €	90 000 €
CNC	(en attente)	
Avance fonds de soutien du CNC (A solliciter)	60 000 €	60 000 €

Département contrat de territoire	45 000 €	45 000 €
Morlaix communauté contrat de territoire	45 000 €	45 000 €
TOTAL SUBVENTIONS	240 000 €	240 000 €
COÛT COMMUNE	243 500 €	340 200 €

Madame Clotilde BERTHEMET précise que le projet tel que présenté a été approuvé lors de l'assemblée générale de l'association « Etoile ciné » qui gère le cinéma.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le permis de construire a été déposé.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour :

- modifier le calendrier des travaux
- Ajuster le plan de financement et dire que les crédits seront ouverts au BP 2017.

14. Désignation d'une rue :

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour désigner le chemin joignant le chemin Louis Le Guennec à Pont ar Bellec via la ferme de Lan ar Vern « Chemin de Lan ar Vern ».

15. Rétrocession de l'Impasse Jean Cabioch à la commune et transfert dans le domaine public :

Monsieur Le Maire expose :

Les documents retrouvés et transmis en mairie par 2 riverains de la rue Jean Cabioch indiquent que par une convention en date du 3 novembre 1966, Melle SCOUARNEC s'engage à céder gratuitement à la commune la voirie du lotissement Scouarnec et que par une délibération du 02 novembre 1966 la commune a accepté l'impasse Jean Cabioch dans le domaine public.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, afin de régulariser la situation, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour :

- Accepter la cession pour l'euro symbolique des parties de la voie qui sont actuellement propriétés de Mr ILTIS et de Mr BOZEC
- Régulariser la cession Scouarnec à la commune
- Dire que les frais d'acte et de géomètre sont à la charge de la commune.
- transférer dans le domaine public la voie principale telle qu'elle se présente dans ses limites actuelles.

16. Elargissement de la rue Lozach :

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte la cession d'une bande de terrain appartenant aux consorts Marzin d'une surface d'environ 150 m² pour élargir la voie
- Autorise Monsieur Le Maire à négocier avec les consorts Marzin sur la base du prix fixé par les Domaines
- dit que les frais d'acte et de géomètre sont à la charge de la commune.

17. Demande à Morlaix Communauté d'une mise à jour du PLU de Carantec

Monsieur Le Maire expose :

Depuis le 1^{er} décembre 2015, le PLU a été transféré à Morlaix communauté qui a désormais la compétence pour mener les procédures d'évolution et de mise à jour.

Suite à l'acquisition par la commune d'une parcelle de 600 m² du terrain Marzin pour réaliser le parking de l'EPHAD, la réserve n°7 du PLU destinée à la création de stationnements n'a plus lieu d'être (surface 1350m² au centre de la parcelle AI890) et la limite UC (habitat) / UE (équipement) doit être ajustée afin de permettre la réalisation de lots à bâtir sur la surface restante qui n'a plus de vocation publique.

Par ailleurs, le règlement du PLU est à ajuster sur certains points, clôtures, annexes, terrasses surélevées.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve ces demandes de modification
- demande à Morlaix Communauté la mise en place des procédures adaptées.

18.Cession de terrain sur la Zone artisanale de Kérinec :

Monsieur Le Maire expose :

Monsieur Milan sculpteur designer, s'est porté acquéreur d'une partie du terrain communal sur la zone artisanale de Kérinec, afin d'y réaliser son projet d'atelier/exposition/logement de fonction.

Le prix du M² a été fixé à 31 € HT par délibération en date du 17 décembre 2015. Le document d'arpentage est en cours de réalisation.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- donne son accord pour céder une partie de la parcelle communale cadastrée C1635p pour une surface d'environ 1000 m² au prix de 31 € HT le m²,
- dit que les frais de géomètre sont à la charge de la commune,
- dit que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié qui sera établi par Maître NICOLAS notaire à Morlaix.

19. Aménagement des abords de la maison du verger :

Monsieur François de GOESBRIAND expose :

La question de la remise en état ou de la démolition de la maison du jardin du verger dont la commune est propriétaire depuis le 17 janvier 2002 et de l'aménagement des abords a été posée aux commissions Culture-Tourisme, Travaux, Cadre de vie et Finances.

Compte-tenu de l'état de la maison et de ses abords et de l'intérêt de mettre en état cet espace pour les animations culturelles avant l'été prochain, et considérant l'avis favorable d'une majorité des élus lors des différentes commissions, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'aménagement de l'espace du Verger.

Après en avoir délibéré par 20 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal donne son accord pour :

- déconstruire la maison principale du jardin du verger,
- maintenir la petite maison de jardin et le garage,
- aménager l'espace
- ouvrir un crédit de 25 000 € au BP 2016

Madame Clotilde BERTHEMET indique qu'elle comprend la décision du Conseil Municipal mais qu'elle abstient ainsi qu'Isabelle d'ARBOUSSIER car la démolition de la maison principale est la fin du projet culturel qui avait été envisagé.

20. Avenant au contrat d'affermage de la SEM

Par une délibération du 26 mars 2015 le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à signer un avenant au contrat d'affermage avec la SEM des Pays de Morlaix, afin de tenir compte de l'avenant au bail emphytéotique passé entre la commune et la famille de Kermenguy pour les terrains du golf.

Cette délibération doit être complétée car elle ne précisait pas les montants de loyers fixés ainsi qu'il suit :

Révision du Loyer de 7% au 1^{er} janvier 2014	
Propriétaires	Loyer Trimestriel
de KERMENGUY Yves	5 420,86 €
de KERMENGUY Hervé	807,11 €
Ayants-droits de KERMENGUY Alain	1 000,15 €

L'avenant précisera également que les loyers seront augmentés à nouveau de 3% au 1^{er} juillet 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature de l'avenant.

21. Décision Modificative pour le budget Parc Coz :

Sur proposition de Monsieur Le Maire et à la demande de la Perception, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité valide la décision modificative suivante, afin d'ajuster le compte administratif 2015 :

Dépenses Fonctionnement		
+ 0,01 €	art 658	Charges diverses de gestion courante
-0,01 €	art 605	Travaux

22. Convention d'occupation du domaine public avec le SDEF pour la pose d'une borne recharge pour véhicules électriques :

Monsieur Le Maire expose :

En concertation avec le Syndicat d'Énergie du Finistère, il a été décidé d'installer une borne nécessaire à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeable place du Général de Gaulle.

Un débat a lieu sur l'emplacement prévu de la borne. Certains trouvent regrettable de monopoliser 3 places sur ce parking qui est un parking très fréquenté. Monsieur Le Maire indique que c'est un service public et que donc, il doit être visible.

Après en avoir délibéré par 19 voix pour, 1 voix contre et deux abstentions, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer :

- la convention d'occupation du domaine public entre le SDEF et la commune,
- les éventuels avenants à cette convention.

Monsieur François de GOESBRIAND précise que dans le cadre des travaux prévus sur le parking de la place du Général de Gaulle, vraisemblablement il sera possible de créer des places supplémentaires.

23. Demande de subvention au Fonds de soutien à l'investissement local :

Sur proposition de Monsieur Le Maire, Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord pour solliciter le fonds de soutien à l'investissement local pour les travaux de voirie et d'aménagement urbains.

24. Renouvellement de la ligne de trésorerie :

Monsieur Jacques AUTRET expose :

Chaque année, la commune souscrit une ligne de trésorerie, afin de faire face aux besoins de trésorerie du budget général.

Après examen des offres et sur proposition de Monsieur Jacques AUTRET, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Retient la proposition de la Caisse d'Épargne aux conditions suivantes :

- Montant : 592 000 €
 - Durée : 1 an
 - à compter du : 17 avril 2016
 - Taux fixe : 1.29 %
 - Commission d'engagement : 0.20% soit 1 184 €
 - Commission de non utilisation : 0.10%
 - Frais de dossier : néant
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Jean-Yves BRIANT fait part de son inquiétude face à l'érosion sévère du littoral et s'interroge sur l'intérêt de réaliser des travaux d'enrochement.

Monsieur Le Maire indique que lorsque des habitations sont concernées il est possible d'obtenir une dérogation pour réaliser des travaux de protection qui sont dans ce cas à la charge du propriétaire.

Lorsqu'il s'agit du domaine public et des sentiers côtiers, l'Etat n'autorise pas les travaux d'enrochement.

Proposition est faite de répertorier les différents endroits menacés où il y a du bâti.

Madame Léonie SIBIRIL invite les élus à prendre part aux festivités du 40^{ème} anniversaire du jumelage et notamment au diner et fez-noz qui auront lieu le samedi 26 mars au Forum. Un mail a été adressé aux élus avec une demande de réponse pour le 17 mars.